

L'Industriel du Rhône

JOURNAL HEBDOMADAIRE

TRAVAUX PUBLICS — MÉTALLURGIE — ÉLECTRICITÉ — AGRICULTURE — COMMERCE — FINANCES

ANNONCES

Annonces judiciaires et légales... 25 c. la ligne.
Les autres Annonces, Réclames, Chroniques et
Faits divers se traitent à forfait.

Administration : 29, cours Gambetta, à Lyon

ABONNEMENTS

Rhône et Départements limitrophes... 6 fr.
Autres départements... 7 fr.
Union postale... 8 fr.

LES BANQUES

DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE

On s'occupe activement de trouver un moyen simple et pratique pour donner à l'agriculture et au commerce quelques facilités à se procurer de l'argent. Des institutions de crédit populaires fonctionnent depuis longtemps en Allemagne, en Angleterre, en Italie; elles ont fait leurs preuves et ont rendu d'immenses services. En France, nous manquons complètement de créations de ce genre, mais le ministre du commerce vient d'étudier un projet de loi qui sera présenté aux Chambres, instituant le crédit populaire par les caisses d'épargne.

L'introduction en France du crédit populaire par les caisses d'épargne demandera du temps et des efforts soutenus, mais infiniment moins cependant que si le crédit populaire devait se constituer de toutes pièces; que s'il fallait lentement, péniblement, amasser les quelques centaines de millions que les caisses d'épargne se trouvent en mesure de lui offrir immédiatement.

Les principales lignes de ce projet ont été arrêtées par le conseil des ministres; aux termes des dispositions admises, les caisses d'épargne qui en feront la demande pourront être autorisées à faire des prêts à l'agriculture et au commerce. Les fonds mis de cette manière à la disposition du commerce et de l'agriculture ne pourront dépasser le cinquième du solde créditeur des caisses d'épargne. Ces opérations de prêt auront pour garantie le fonds de réserve institué par le ministre des finances.

Le succès de la nouvelle institution dépend exclusivement de la manière dont elle sera envisagée par les Associations populaires, appelées à en profiter et par les Caisses d'épargne, auxquelles va incomber une mission nouvelle. Elles n'auront aucun danger à courir, car elles ne devront jamais se départir du contrôle que tous les établissements de crédit imposent aux emprunteurs.

Si les Caisses d'épargne mettent à la disposition de clients qui n'ont pas accès aux Banques privées les fonds disponibles, il est indispensable qu'elles prennent leurs sûretés. La première de toutes consiste, à notre avis, dans la garantie solidaire des emprunteurs jusqu'à concurrence de la totalité de la somme prêtée. La solidarité n'est pas très admise en France; elle est, en général, mal comprise et, dès lors, mal vue des esprits peu éclairés. Or, c'est là un préjugé contre lequel il faut réagir, car la solidarité seule a fait le succès, la fortune rapide et la puissance des Banques populaires allemandes.

La solidarité paraît donc être la base essentielle des rapports à établir entre les caisses d'épargne françaises et leurs futurs emprunteurs. Et ce qui est vrai pour les emprunteurs isolés, l'est également pour les emprunteurs collectifs, syndicats professionnels, agricoles ou autres, associations coopératives, sociétés de secours, etc. En soumettant les uns et les autres aux mêmes règles et en

établissant la solidarité ou des garanties équivalentes, les Caisses d'épargne, transformées en banques populaires, ne courent aucun risque. Du reste, il n'y a pour elles aucune obligation à faire des prêts, c'est simplement une faculté que la loi leur donne. Cette facilité accordée aux Caisses d'épargne de pouvoir, suivant les circonstances, prêter les sommes dont elles peuvent disposer, devra être réglementée, pour ne pas laisser à l'appréciation d'un directeur, si on peut ou non, user des dispositions de loi nouvelle.

Envisagée dans le principe même, il est à croire que cette innovation rendra au commerce et à l'agriculture de grands services et permettra de réaliser de grands progrès.

Importance des Mines de fer

Un élément important de la richesse d'une nation est la possession de produits naturels, tels que minerais, qui, donnant à l'industrie la matière première, permet à celle-ci de se développer, de satisfaire aux besoins du pays et à ceux des pays étrangers.

L'industrie métallurgique occupe certainement la place la plus importante parmi les diverses industries des pays riches, et celle du fer est la première entre toutes. Il en résulte que dans un pays riche en minerais de fer l'industrie pourra se développer considérablement, si elle peut mettre en rapport cette richesse naturelle.

Il pourra se faire qu'un pays industriel possédant peu de ces minerais, ait néanmoins une industrie métallurgique développée, mais alors il devra abandonner une partie de ses bénéfices au pays dont il est tributaire pour la matière première.

Considérée à ce point de vue, la France, où l'industrie métallurgique est très développée se trouve dans des conditions d'infériorité avec plusieurs pays voisins; elle ne trouve pas chez elle le minerai nécessaire à sa consommation.

Les chiffres ci-dessous, extraits du *Tableau général du commerce de la France avec ses colonies et les puissances étrangères*, pendant une année et publié par le Gouvernement français, en sont une preuve irréfutable.

Le tonnage des minerais exportés en Allemagne, en Belgique, en Angleterre, aux Etats-Unis et en d'autres pays s'élevait, en 1882, à 139,287 tonnes. Celui des minerais importés d'Allemagne, de Belgique, de Russie, d'Angleterre, d'Espagne, d'Italie, de la Suisse, de la Grèce et d'autres pays, s'élevait dans la même année à 1,432,444 tonnes; ce qui constitue une différence en faveur de l'importation de 1,303,157 tonnes de minerais de fer.

En plus des minerais de fer qui sont importés en France, il y a encore les fontes, les rails, les fers platinés, laminés, en tôles, en barres, etc., qui, sous les diverses formes qui les caractérisent, introduisent les fers étrangers dans notre pays.

Ainsi pour les fontes, l'excédent des importations sur les exportations est de 274,831 tonnes; et pour les différents fers et aciers cet excédent est de 161,636 tonnes.

En tenant compte de ces nouveaux nombres, l'excédent général de l'importation sur l'exportation est élevé de 1,739,824 tonnes.

C'est ce dernier chiffre qui constitue ce qui manque à la France pour satisfaire elle-même à sa consommation. Cependant, son sol est riche en minerais de fer. Trouver tout ou en partie ce manquant serait pour elle un accroissement de richesse, puisqu'elle pourrait alors se dispenser de demander à l'étranger un produit dont elle a besoin et qui deviendrait d'un prix beaucoup moins élevé; les frais de transport se trouveraient diminués dans de notables proportions. Si le minerai nouveau est riche, il pourra encore, en dehors de la question de son prix de revient, donner des produits meilleurs que ceux venant de l'étranger.

La découverte de mines de fer d'une grande teneur, dans les Alpes, est venue récemment donner la certitude qu'on pouvait trouver en France une grande partie de ce qui lui manque et lui est indispensable pour satisfaire son industrie.

Pour que ces mines constituent réellement une richesse nouvelle, il faut qu'elles puissent être exploitées dans le sens pratique du mot, c'est-à-dire qu'elles puissent amener sur les marchés les minerais ou leurs transformations, à des prix défiant toute concurrence étrangère et qui soient pourtant suffisamment rémunérateurs pour les exploitants.

Les mines de fer sont abondantes dans nos Alpes et il suffirait d'une entente entre les diverses usines métallurgiques pour former le capital nécessaire à une exploitation fructueuse. La Compagnie du Creuzot a su tirer des montagnes du Dauphiné des produits excessivement riches, mais il reste encore beaucoup d'autres gisements inexploités qui pourraient alimenter en minerais de fer les usines de notre région.

Les Ressources industrielles et commerciales

DE LA COCHINCHINE

(Suite)

d) Les Chemins de fer et tramways sont appelés, eux aussi, à prendre une importante extension d'ici peu d'années. La seule ligne existant (Saigon-Mytho) sera certainement prolongée jusqu'à Phnum-Penh, ce qui quintuplera sa longueur (75 kilom.). Le tramway à vapeur qui relie Cholon à Saigon (6 kilom.) est en pleine activité, son transport journalier, comme voyageurs, est considérable. Une nouvelle ligne de tramways à vapeur, allant de Saigon à Gorup (5 kilom.), est projetée et soumise au vote du Conseil Colonial. Les travaux en commenceront prochainement. Cette ligne pourra être dans la suite prolongée sur Fanyinh.

e) Les constructions métalliques de l'Etat, ponts, bacs, appontements, etc.

f) La création des quais de Saigon sur une longueur de 15 à 1,800 mètres. Un centaine de mètres seulement est construite.

g) Les diverses créations qui auront lieu au Cambodge, la paix faite et le pays pacifié.

h) Question des eaux, obtenir et distribuer l'eau potable à Saigon.

i) L'Extension de l'arsenal de la Marine. Vingt hals y sont encore à construire, ainsi que des quais. Puis la fourniture de mâture et d'armature de navires.

j) Le développement du Port commercial, comprenant l'établissement et la construction de balises, feux, appontements, etc., etc.

k) Le dragage et le curage des canaux et arroyos, les seules voies commerciales dans l'ouest de la colonie.

l) L'exploitation rurale et forestière. L'indigo, le café, l'arac, l'industrie des essences de bois et des huiles de coco, d'arachides; la culture des arachides et des diverses épices et denrées coloniales, poivre, vanille, etc.

m) Quels sont les capitaux nécessaires? Les premiers colons n'ont point apporté de capitaux, presque tous se sont fixés dans la Colonie sortant du régiment. L'Administration leur a facilités et encouragés.

Actuellement, ce ne peut être que comme agent ou comme compagnie qu'il est possible de traiter avec l'Administration et qu'il est possible de mener à bien les grandes entreprises.

La question de santé est aussi à considérer, c'est pourquoi une Société à plus de chance de réussite qu'un seul particulier.

n) Quels sont les chiffres d'affaires probables? Dans une maison tenue convenablement le résultat à fin d'année doit être de 15 à 20 p. 100 des capitaux engagés.

o) Si un ingénieur muni de références suffisantes se mettait à la disposition d'un industriel de la Cochinchine, quels seraient les avantages qu'on lui donnerait? Frais de voyages? Déplacements?

Aucune maison, pour les motifs énoncés à l'art. 2, ne se chargera d'un ingénieur en temps ordinaire. La seule qui en ait besoin, la maison Hersent, recrute son personnel en France.

Une Société ou Compagnie ayant l'entreprise de grands travaux recrutera toujours son principal personnel dans la métropole. La maison Eiffel, qui a établi les ponts de fer du chemin de fer de Mytho, vient de terminer ses travaux; son personnel est donc licencié. Le siège de cette maison, dont la raison sociale est : *Société des travaux et ponts de fer*, est à Paris, 80, rue Taitbout.

Relativement aux renseignements à obtenir sur les entreprises coloniales, le mieux est de se tenir le plus possible au courant des travaux projetés et de ceux en voie d'exécution.

Quant aux frais de voyages, seule la Compagnie des Messageries maritimes peut accorder une diminution sur son Tarif. Le voyage en 1^{re} classe coûte à bord de ses bateaux, aller et retour, 3,500 fr.; en 2^e classe, 2,500 fr.; en 3^e classe, 1,200 fr.

Le transport à bord des bâtiments de l'Etat et des navires anglais et bien meilleur marché.

p) Quels emplois sont abordables dans la classe ouvrière pour les mécaniciens et les forgerons?

Par suite de la température élevée et de l'accablante chaleur qui règne toute l'année dans la colonie, l'Européen ne peut y travailler manuellement, l'industrie locale et l'administration ne peuvent donc occuper d'autres ouvriers blancs que des contre-maitres d'ateliers ou des surveillants de travaux. La journée de ces agents varie de 2 à 3 piastres (la piastre étant décomptée à 4 fr. 20).

q) Une maison pour la construction mécanique gagne-t-elle de l'argent à Saigon?

Il y a quatre maisons qui, à Saigon, s'occupent de construction et suffisent largement aux besoins de la colonie.

Ce sont les maisons Schroeder frères et Gardès, Baud et Cie, Cornan et Cie, David, puis Araud (Messageries fluviales), pour les réparations maritimes. Ces maisons prospèrent et prennent de l'extension.

(A suivre).

ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE

Nous lisons dans le *Courrier de la Lozère*, la lettre suivante :

Mende, 30 juin 1886

Monsieur le Directeur,

Voulez-vous me prêter le concours de votre estimable journal pour émettre quelques réflexions au sujet de l'éclairage raté des arènes de Nîmes, ce qui a, paraît-il, été la cause d'accidents et de désordres de toutes sortes.

Il faut féliciter l'honorable maire de Nîmes, M. Maruéjol, d'avoir eu l'idée d'éclairer les arènes à l'aide de gros foyers à arc. Mais nous devons blâmer de toutes nos forces l'entrepreneur de Bordeaux, M. Sibille, qui a osé accepter, une pareille responsabilité. Tous les Mendois ont à cœur aujourd'hui de voir toujours réussir ces sortes d'éclairage, par conséquent ils s'associeront, j'en suis convaincu, à l'indignation que j'éprouve à voir se rééditer les mêmes erreurs. On n'a jamais eu l'idée de demandes à un entrepreneur de gaz, d'éclairer une fête quelconque? Pourquoi veut-on toujours faire des tours de force? J'ai sur ma table une dizaine de lettres où je dépêches, me demandant d'éclairer des concours régionaux, des expositions, etc., je possède à l'avance, une série de périphrases de toutes sortes pour refuser le plus gracieusement possible, mais enfin pour refuser. C'est ce qu'aurait dû faire l'entrepreneur bordelais. Les lampes Jablochhoff étant toutes dépendantes l'une de l'autre dans ces installations provisoires, il n'est pas étonnant que rien n'ait fonctionné, et ont frémé à l'avance en songeant aux désordres qui auraient pu se produire encore plus graves. L'électricité est un agent bien docile, mais il ne faut pas abuser de cette docilité et ne faire des installations que d'une façon bien définitive comme on va le faire à Mende.

Veillez agréer, etc. Ernest LAMY.

M. Lamy nous permettra de ne pas partager son avis et de trouver qu'il n'y a point de tour de force à faire pour établir un éclairage électrique soit pour une fête, un concours ou une exposition; il suffit simplement de connaître son métier.

Nous ne sommes pas du tout surpris que M. Lamy se déclare incompetent et qu'il refuse les travaux au-dessus de ses forces. C'est la sagesse, qu'il aurait dû avoir M. Sibille!

La société d'éclairage électrique fait continuellement des installations de ce genre, soit à Paris, soit en province; et nous ne connaissons pas de cas de non-réussite.

Le dimanche jour de la fête de Nîmes, Rive-de-Gier donnait également une fête en faveur du sou des écoles; l'éclairage, qui était électrique, installé par les soins de M. Arbel et de son personnel, a été des mieux réussi; il se composait de 6 régulateurs Gramme de 150 carrels chacun.

La fête a été des plus animées et nous nous joignons à la population pour remercier notre sympathique maître de forges et tous les organisateurs qui avaient si bien fait les choses.

Le 30 mai dernier, Bordeaux donnait également une grande et belle fête sur la magnifique place des Quinconces. Le comité d'organisation avait chargé M. Fayet, architecte et adjoint de la ville, de s'occuper de la question difficile de l'éclairage qu'il a confié à MM. Buchin, Tricoche et C^o de Paris.

Cet éclairage était composé de 20 foyers Jablochkoff et 8 régulateurs Gramme, ces derniers, placés au centre devaient pouvoir être allumés ou éteints séparément pour ne pas nuire aux effets d'un joli feu d'artifice. Le tout a fonctionné à la plus entière satisfaction du public et des organisateurs de la fête.

Les 20 foyers Jablochkoff, montée en 4 circuits, étaient alimentés par 2 machines Gramme auto-excitatrices qui étaient commandées chacune par une locomobile; les 8 régulateurs étaient montés en dérivation afin de les rendre indépendants, le courant leur était fourni par une machine auto-régulatrice qui alimentait également quelques lampes à incandescence placées pour l'éclairage des machines.

Cette installation assez complexe a été commencée le vendredi et était terminée le dimanche soir.

Nous pensons que ces quelques renseignements que nous transmettons au *Courrier de la Lozère*, pourront être utiles à ses lecteurs, qui n'auront plus à s'indigner avec M. Lamy lorsqu'ils verront faire de l'éclairage électrique dans une fête. Il suffit, pour réussir, de s'adresser à un électricien!

Métallurgie

Le mouvement de hausse sur les fers se généralise dans toute la France. L'exemple donné par le Nord, qui a pris l'initiative du mouvement, a été suivi par tous les centres métallurgiques. La Loire restée en arrière vient participer au mouvement. Une entente entre les principales usines et le gros commerce de Lyon est actuellement un fait accompli. La hausse de 10 francs qu'annonce la maison Descours de Lyon est le résultat d'un accord avec les forges du centre, de la Loire et du Midi.

Malheureusement les fonderies marchent de plus en plus à la baisse et restent en dehors du mouvement. Les adjudications qui ont lieu nous ménagent chaque jour des surprises, en faisant des rabais extraordinaires. Il serait réellement temps de faire pour les fontes ce que l'on a fait pour les fers, et une entente générale amènerait les mêmes résultats, c'est-à-dire faciliterait une reprise dans les prix qui sont beaucoup trop bas. On considère la suppression du trafic des acquits comme certaine et à brève échéance. Le ministère a fait procéder à une étude approfondie de la question, a fait ouvrir une enquête contradictoire, il a demandé, à ce sujet, un rapport au Comité consultatif des Arts et Manufactures. Les conclusions de ce rapport sont favorables à l'admission temporaire des fontes, et le Comité a émis l'avis qu'il y avait lieu d'appliquer aux fontes les conditions qui régissent l'importation des fers et des aciers; en un mot, il s'est prononcé pour le convoiement de ces produits de la frontière à l'usine de dénaturation.

Ces admissions temporaires, qui intéres-

sent beaucoup les usines de l'Est et du Nord-Est, sont certainement moins appréciées par celles du centre et du midi qui n'y trouvent pas les mêmes avantages.

Les grands travaux qu'on attend avec impatience subissent des retards qui arrêtent un peu les affaires; ainsi le Métropolitain qu'on espérait voir entreprendre cette année, est encore vivement discuté. On ne sait quel tracé adopter et, avec toutes les modifications qu'on apporte chaque jour aux plans, il sera bien difficile d'arriver à une entente pour l'ensemble du projet.

Cependant malgré tous ces retards et ces difficultés on espère arriver à une solution que tous le monde attend impatiemment.

CANAL DE PANAMA

La commission de la Chambre poursuit son travail avec activité, et il n'est pas douteux que s'inspirant des intérêts considérables qui sont engagés dans cette gigantesque entreprise, elle ne prenne une résolution favorable à la Compagnie.

La Compagnie universelle de l'isthme de Panama compte 370,000 actionnaires et obligataires français qui détiennent les neuf dixièmes des titres.

Les deux tiers des travaux à accomplir dans l'isthme sont confiés à des entrepreneurs français qui ont obtenu les meilleures parties, de telle sorte qu'ils toucheront environ les trois quarts du prix à payer.

L'industrie française — fournisseurs de toutes sortes — livre chaque mois à la Compagnie pour près de 3,000,000 de matériel, soit les quatre cinquièmes environ de ce qu'elle emploie.

Si l'on considère que la somme dépensée à l'heure actuelle s'élève à 589,000 fr., on se rend compte du krach qu'éprouverait la France si l'entreprise passait à vil prix à des syndicats anglais et américains.

D'autre part, le percement de l'isthme de Panama aura une importance aussi politique que commerciale. Il ouvrira une nouvelle voie vers l'Extrême-Orient si des complications venaient à surgir dans la Méditerranée, et si le canal de Suez était interdit à nos vaisseaux de guerre.

Aussi croyons-nous fermement que la Chambre n'hésitera pas à seconder les efforts de la Compagnie de Panama pour mener à bien son entreprise grandiose.

Voici le résumé des observations présentées à la commission par M. le ministre des affaires étrangères :

M. de Freycinet a déclaré que, puisque le gouvernement avait déposé le projet de loi autorisant la Compagnie à émettre des obligations à lots, il avait le devoir de la défendre à la tribune; il se bornera, d'ailleurs, à commenter l'exposé des motifs du projet sans engager autrement sa responsabilité, il veut bien autoriser la Compagnie à émettre l'emprunt de 600 millions, mais il n'entend pas patronner l'entreprise ni donner en aucune manière la garantie du gouvernement.

Le président du conseil ne s'est d'ailleurs pas préoccupé de la question de savoir si trois ans et 600 millions suffiront pour achever le canal; il a voulu seulement faciliter une entreprise où sont engagés tant de capitaux français. Tous refus du gouvernement aurait été interprété comme un préjugé défavorable aux projets et aurait porté atteinte au crédit de la Compagnie.

L'entreprise est française par le nom de son promoteur, par le siège de la Compagnie, par la nature des capitaux engagés; son échec jetterait un certain discrédit sur l'industrie française. L'œuvre abandonnée par la France serait certainement reprise par l'étranger; il y a donc intérêt à ce qu'elle réussisse actuellement.

Aucune équivoque n'est d'ailleurs possible. Le gouvernement déclarera nettement à la tribune qu'il ne veut pas cautionner l'entreprise. « D'ailleurs, a ajouté M. de Freycinet, si l'intervention du gouvernement avait pour effet de créer un préjugé favorable à l'entreprise, j'aimerais mieux prendre cette responsabilité que celle d'un refus.

La Commission a entendu M. de Lesseps. M. Germain Casse lui a demandé à quelle raison dominante obéissait la Compagnie en sollicitant, par dérogation à la loi, l'autorisation d'émettre des valeurs à lots.

M. Ferdinand de Lesseps a répondu qu'il n'avait rien à ajouter aux termes de la lettre qu'il a adressée au gouvernement. Le mobile qui l'a dirigé a été surtout de s'adresser à la petite épargne.

M. Charles de Lesseps a dit que l'emprunt, avec des obligations à lots, sera moins onéreux que s'il était direct, parce que, quand les entrepreneurs verront qu'une grosse somme est souscrite, ils auront plus de sécurité et partant plus de zèle. De plus en s'adressant à la petite épargne on réalise l'emprunt avec moins de frais que si l'on recourait à des banquets.

M. Chales de Lesseps a la conviction que la somme de 600 millions suffira pour ouvrir le canal, puisque les revenus et les bénéfices de l'œuvre serviront pour effectuer les améliorations dont le besoin se fera sentir. C'est ainsi que les choses se sont passées pour le Suez.

En ce qui touche le mode de construction,

M. Ch. de Lesseps a étudié tous les systèmes proposés, et sans prétendre que le canal à niveau soit impeccable, il le préfère à tous les poidts de vue et dit qu'il est moins coûteux.

En résumé, a conclu M. Ch. de Lesseps, il ressort de toutes les dispositions que le canal peut être fait avec une dépense de 600 millions et en trois ans; mais chacun prétend que ce résultat n'est réalisable qu'avec le système de son choix. C'est ainsi que M. Rousseau se prononce pour le canal à écluses, ainsi que M. Boyer, dans son rapport où il a consigné ses observations, préconise un canal latéral aérien tournant la Colébra avec ascenseur; ainsi que M. Jacquet préfère le canal à écluses mais avec points de partage.

M. Charles de Lesseps a donné, en outre, en ce qui concerne la partie financière de l'entreprise des explications qui ont paru satisfaire la commission.

Il est à souhaiter que nos gouvernants bien éclairés sur cette entreprise n'hésiteront pas à donner pleine et entière adhésion au projet soumis par le gouvernement, et que nous verrons, à l'époque fixée par MM. de Lesseps, nos navires sillonner le canal que les ennemis de notre génie national auront tant décrié.

UN TÉLÉPHONE ÉQUITABLE

Ce téléphone, dû à MM. Rose et Rein, électriciens à Saint-Louis (Etats-Unis), est fort bien conçu et parfaitement exécuté. Il établit une surtaxe proportionnelle à l'usage qu'on en fait, de telle sorte que celui qui se sert une fois par jour de son téléphone paie dix fois moins que celui qui l'emploie dix fois.

Cette mesure, fort équitable, est inapplicable partout ailleurs où tout abonnement comporte un prix fixe.

L'abonné qui veut obtenir une communication dépose une pièce de vingt-cinq centimes (cinq cents) en nickel dans une sorte de tirelire placée au-dessus du transmetteur et enlève le téléphone de son crochet.

Par ce fait seul, l'appel est envoyé automatiquement au bureau central, de sorte qu'on n'a pas besoin de sonner.

La pièce de monnaie se trouve alors sous le contrôle de l'employé de l'administration. Si ce fonctionnaire ne peut donner la communication demandée, il fait glisser la pièce sur un plateau incliné qui la restitue à l'abonné; si celui-ci appuie sur le bouton d'appel. Si, au contraire, la conversation a lieu, la remise en place du téléphone amène la chute de la pièce dans une boîte inférieure, où elle se trouve à la disposition de l'administration, et en même temps la communication se trouve automatiquement interrompue.

Ces précautions sont prises pour empêcher toute fraude. Les dimensions de la fente et la résistance du ressort-moteur sont telles que la pièce de cinq cents peut seule donner la communication.

L'Exposition nationale de Berlin

La loi relative à l'Exposition universelle de 1889 vient de paraître au *Journal officiel*. On pourra donc commencer au plus tôt les travaux d'installation qui ne nécessiteront pas moins de deux années avant d'être terminés, c'est-à-dire qu'en y apportant beaucoup d'activité, tout sera fini pour la date fixée.

On ne peut savoir ce que sera cette grande exposition française. Mais ce que l'on peut constater, c'est que son effet commence à se faire sentir dans les pays qui avaient annoncé des expositions avant cette époque.

Déjà, en effet, on considère comme certain l'échec de l'Exposition nationale de Berlin, annoncée pour 1888. Dès le début, on avait eu de forts doutes sur sa réussite, et, cependant l'on supposait que tous les crédits demandés seraient votés par le Conseil fédéral.

Aujourd'hui, à moins d'une très forte pression d'en haut, sur laquelle il n'y a guère à compter dans l'état d'embarras des finances prussiennes, l'entreprise est exposée à un échec d'autant plus probable que la haute industrie paraît vouloir s'en désintéresser.

Ce sont les plus riches métallurgistes qui ont surtout pesé sur le Conseil fédéral pour lui faire rejeter les allocations, en s'appuyant sur le mauvais état des affaires.

Il y a donc beaucoup de gêne en Allemagne comme en France, et c'est encore chez nous que les autres nations viendront de préférence pour faire apprécier leurs produits.

Berlin n'est pas une ville que les étrangers aiment à visiter. Cette immense caserne est trop peu attrayante pour que les industriels qui savent que pour attirer les visiteurs, il faut aussi leur ménager les distractions nécessaires après une journée d'étude et de travail. Paris capitale de l'Europe a toujours eu le privilège des expositions universelles et celle de 1889, sera certainement plus attrayante que les précédentes. L'industrie a marché à grands pas depuis 1878, de nouvelles machines sont venues remplacer

les anciens systèmes et le progrès réalisé pendant ces douze années est considérable.

L'électricité qui est l'objet d'études incessantes aura une large part, l'on pourra étudier les nombreuses applications qui sont faites sur le monde entier.

Les Allemands ont essayé d'empêcher cette grande exposition, ils espéraient en devançant d'une année leur exposition nationale, arrêter les industriels qui auraient eu l'intention de venir à Paris. Ils commencent à s'apercevoir qu'il se sont trompés et que nous sommes assurés de la réussite.

LES TÉLÉPHONES

Il est intéressant d'examiner les avantages de la nouvelle combinaison téléphonique :

M. Granet, dans la nouvelle organisation qu'il soumet aux Chambres, a cherché à donner à toute la France le bénéfice de cette grande découverte.

Tout d'abord, il a voulu relier toutes les communes entre elles et avec le chef-lieu.

La société fermière qui exploitera les réseaux téléphoniques, sous la surveillance et le contrôle de l'Etat, sera tenue de fournir gratuitement un appareil téléphonique à toutes les communes de France non dotées de bureau télégraphique.

De cette façon, on peut dire que, très facilement, toutes les communes seront reliées au chef-lieu par le télégraphe — et les dépêches, qui aujourd'hui sont portées par des piétons à plusieurs kilomètres, arriveront directement à la commune du titulaire, transmises par le téléphone.

Dans les grandes villes, les bureaux téléphoniques restant ouverts toute la nuit permettront de transmettre facilement les dépêches au bureau central, qui seul, la nuit, reste ouvert jusqu'ici. A Paris, par exemple, seul le bureau de la Bourse reste ouvert. A la faveur de cette organisation, il y aura des bureaux dans tous les quartiers de Paris.

Quant aux abonnés du téléphone, ils vont immédiatement réaliser un gros avantage. Le prix de l'abonnement à Paris tombera de 600 à 400 francs, et de 400 francs à 300 dans les départements.

Mais celui qui a le plus d'avantages dans cette combinaison, c'est l'Etat.

Non seulement, il ne prend dans le projet de M. Granet aucune responsabilité financière, mais toutes les dépenses seront supportées par une société privée qui ne sera même pas propriétaire des réseaux téléphoniques, puisque cette propriété revient à l'Etat.

L'Etat ne peut même avoir que des bénéfices dans cette combinaison. Si la société fermière réalise un bénéfice supérieur à 6 %, l'Etat entrera en partage du surplus dans la proportion de 15 %.

Lorsque le capital-actions aura été complètement employé, l'Etat pourra obliger la société à se créer de nouvelles ressources, pour la continuation de l'installation des réseaux téléphoniques, par des émissions d'obligations.

Enfin, la société fermière s'engage à rembourser à l'Etat les dépenses faites par lui pour l'installation des réseaux qu'il exploite et à racheter au profit de l'Etat les réseaux de la Société générale des téléphones, aux conditions du cahier des charges actuellement en vigueur.

Le projet de M. Granet, dans ces conditions, rencontrera certainement l'approbation du Parlement, et il est désirable qu'il soit appliqué bientôt.

Exposition industrielle à Stockholm

En 1886

Une exposition de moteurs et de machines-outils, ainsi que d'outils et de modèles pour la petite industrie et les métiers, aura lieu à Stockholm, du 12 juillet au 12 septembre prochain.

Elle comprendra les quatre groupes suivants :
1^o Moteurs pour la petite industrie;
2^o Machines-outils pour bois, pierre et métal;
3^o Machines pour le travail des tissus, des cuirs et peaux, du papier, etc.; machines auxiliaires et appareils, outils et instruments en usage dans la petite industrie;

4^o Machines et appareils de petites dimensions pour la production net l'application de l'électricité. Les demandes d'admission, qui primitivement devaient être envoyées avant le 12 juin, seront acceptées jusqu'au 12 juillet, en tant que l'espace mis à la disposition du comité d'exécution le permettra. Elles devront porter l'adresse suivante :

Utställningskomite, Stockholm, Handverksforeningens hus.

Le transport, aller et retour, des objets destinés à ce concours sera gratuit sur les chemins de fer de l'Etat, en Suède.

Les intéressés pourront prendre connaissance du programme de cette exposition au ministère du commerce et de l'industrie (direction du commerce extérieur, 3^e bureau), boulevard Saint-Germain, 244.

Informations

L'Exposition universelle de 1889

M. Lockroy, ministre du commerce et de l'industrie, a résolu de faire étudier un projet définitif de l'Exposition universelle par

MM. Dutert et Formigé, avec la collaboration de M. Eiffel pour la partie métallique. Le projet d'un deuxième concours entre les lauréats est définitivement abandonné.

La Protection du Commerce français

On sait que le ministre des travaux publics a demandé aux grandes Compagnies de chemins de fer la réduction de 50 % sur les prix du parcours au bénéfice des personnes des départements qui désirent assister au Congrès des industriels qui se tiendra les 10, 12 et 13 juillet, au Palais du Trocadéro.

Les Compagnies des chemins de fer du Nord, de l'Ouest, d'Orléans, se sont empressées d'accéder à la demande de M. Baihaut, et nul doute, que les autres Compagnies n'apportent également leur concours à l'œuvre nationale du Congrès, qui est d'ores et déjà assuré d'un éclatant succès, vu le grand nombre d'inscriptions et les nombreux dépôts de vœux et projets émanant des chambres de commerce, chambres syndicales, associations, etc.

L'Exportation de Lyon

Le compte rendu des exportations du district consulaire des Etats-Unis à Lyon, pour le mois de juin dernier, donne un chiffre de 3 millions 120,000 francs, qui est un peu supérieur à celui du mois de mai.

Ce sont toujours les soieries qui constituent la partie la plus importante de nos exportations.

Pendant le deuxième trimestre de 1886, nos envois aux Etats-Unis se sont élevés à la somme de 9 millions 300,000 francs, tandis que pendant le deuxième trimestre de 1885 ils n'avaient atteint que 7 millions 900,000 francs.

Pendant le premier semestre 1886, nos envois se sont élevés à la somme de 23 millions contre 18 millions seulement en 1885.

Comme on peut le constater, l'augmentation a été assez sensible.

Chambre syndicale des Hôtelliers, Cafetiers et Restaurateurs de la ville de Lyon.

Dans son assemblée générale du 30 juin dernier, la Chambre syndicale a constitué son bureau de la manière suivante :

Président : M. Alexis Corompt.
Vice-Président : M. Coulon.
Trésorier : M. Revol.
Secrétaire : M. Lambert.
Archiviste : M. Vidal.
Assesseurs : M. Simon et Isler.

M. Alexis Corompt a été désigné comme délégué de la Chambre syndicale à l'union des Chambres syndicales lyonnaises.

Toutes communications, lettres, etc., doivent être adressées au Président, brasserie Corompt, 41, cours Gambetta.

L'Emprunt du Panama

A cinq heures du soir, la Commission de Panama s'est réunie sous la présidence de M. G. Casse, pour recevoir communication de la lettre suivante, de M. Ferdinand de Lesseps :

Monsieur le député,
En réponse à la lettre que vous avez bien voulu m'adresser ce matin, j'ai l'honneur de vous informer que le projet de loi présenté par le président du Conseil, ne pouvant être discuté avant la fin de la présente session, j'ai prié M. de Freycinet de retirer le projet. Je me réserve de m'adresser directement, pour l'émission des obligations de Panama, aux 400,000 petits souscripteurs de mes deux grandes entreprises.

Veuillez agréer l'assurance de ma haute considération.

FERDINAND DE LESSEPS.

Après la lecture de cette lettre, la Commission, considérant que son mandat avait pris fin, s'est définitivement dissoute.

CHRONIQUE FINANCIÈRE

Paris, le 7 juillet 1886.

Voici les derniers cours cotés à la bourse de ce jour : 3 % 83 fr. 07, 4 1/2 % 110 fr. 70. Extérieure 5 %, 60 13/16. Turc, 14,77. Banque ottomane, 514. Egyptien 6 %, 273,12.

Foncier, 13,66. Italien 99,60. Les actions de la Société générale sont fermes à 456,25. Le dividende de l'année courante sera supérieur à celui de 1885, si comme on peut l'espérer, les affaires restent bonnes pour la Société.

Les chemins de fer sont fermes. La hausse des obligations a continué et, comme d'habitude, les coupons ont été presque entièrement regagnés, l'amélioration est surtout sensible sur les obligations des compagnies algériennes qui étaient trop au-dessous des titres similaires des Compagnies françaises.

Les affaires sont en général assez ternes.

BOURSE DE LYON

Calme complet, affaires nulles.
3 %, 83,05. Nouveau, « » 4 1/2 %, 110,70. Italien, 99,50. Espagnol, 60,75. Hongrie, 84,30. Egyptienne, 362,50. Russe, « »
Valeurs de Crédit : Crédit lyonnais, 520,25. Banque ottomane, 513,12. Banque I.-R.-P. autrichienne, 452,50.

Chemins de fer : P.-L.-M., 1,201. Nord, « » « Orléans, « » « Midi, « » « Lombards, 232. Autrichiens, 455,62. Nord-Espagne, 325,62. Saragossa 316,25.

Canaux : Suez, 2,031,25. Panama, 418,75. Fonderies : Terrenoire, « » Creuzot, 830. Pont-Evêque, « » Aciéries de la marine, 385. Franche-Comté, « » Aciéries de St-Etienne, « » Comenry-Fourchambault, « » « Firminy, « »
Mines : Loire, « » Montrambert, « » Saint-Etienne, 362,50. Rive-de-Gier, 19. Roche-Molière et Firminy, « »
Diverses : Bateaux-Omnibus, 715. Omnibus et tramways de Lyon, 762,50. Rue de Lyon, 1,200. Valeurs en Banque : Trifail, 120. Alpines, 59 et 60. Lots tures, 35. Kursaal de Genève, 200. Obl. Trifail, « » Obl. Barcelone direct, 279.

TABLEAU

DES ADJUDICATIONS DE TRAVAUX

RHONE

Préfecture. — Mercredi 21 juillet 1886, 2 h.
Adjudication au rabais en un seul lot des travaux concernant la transformation de locaux affectés au dépôt de la prison de Roanne.
Palais de Justice de Lyon. — Travaux se montant à la somme de 10,538 fr. 81 c. Cant., 500 fr. Les devis et cahier des charges sont déposés à la Préfecture (bureau des travaux publics).

Mairie de Lyon. — Jeudi 22 juillet, 2 h.
Adjudication des travaux à exécuter pour l'installation des eaux et du gaz dans le groupe scolaire de la route d'Heyrieux.
Mont., 17,026 fr. 20.
Les devis et cahiers des charges relatifs aux dits travaux sont déposés à l'Hôtel-de-Ville (Bureau des Travaux de la Ville).

Bureau de bienfaisance de Lyon. — Lundi, 26 juillet, à 1 heure.
Fourniture de linge, bonneterie, vêtements, couvertures et chaussures, nécessaires au service des indigents assistés en 1886.
Renseignements au secrétariat du bureau, rue Royale, 17.

Préfecture. — Mercredi, 28 juillet 1886.
Construction d'un quai à la Mulatière.
Terrassements 32.443 73
Maçonnerie 140.026 20
Pavage 33.880 60
Total 206.290 53
Somme à valoir pour travaux im-
prévus 33.709 47

Total général 240.000 »
Cautionnement provisoire, 4,000 fr.
Cautionnement définitif, 7,000 fr.
Renseignements dans les bureaux de la Préfecture, (2^e division). Dans les bureaux de M. Clarard, ingénieur ordinaire à Lyon, quai Fulchiron, 23.

AIN

Mairie de Corbonod. — Dimanche 18 juillet à 3 heures.
Parachèvement et empierrement du chemin de montagne n° 3 bis.
Mont., 7,488 fr. Cant., le 20^e.
Renseignements à la mairie.

Mairie de Chalamont. — Dimanche 18 juillet
Réparation du lavoir.
Mont., 1,963 fr. 39 c. Cant., 100 fr.
Renseignements à la mairie.

BOUCHES-DU-RHONE

Préfecture. — Lundi 12 juillet, à 2 h. 1/2
Port de Marseille
Voies ferrées à établir sur les quais et môles du bassin de la gare maritime et du bassin national. — Traverses, tasseaux et bois spéciaux en chêne.
1^o 20,300 traverses en chêne.
2^o 27,500 tasseaux en chêne.
3^o 330 mètres cubes de bois spéciaux en chêne.
Tous les bois seront de provenance française.
Les matières destinées à la construction des voies ferrées des quais de rive, des môles et des traverses du bassin de la gare maritime et du bassin national, seront affranchies de tous droits d'octroi à Marseille.
Renseignements : 1^o Dans les bureaux de la préfecture (2^e division).

DOUBS

Mairie de Grandfontaine. — Dimanche 18 juillet à 3 heures.
Travaux aux maisons d'école
Mont., 1,875 fr.
Renseignements à la mairie.

DROME

Préfecture. — Mercredi 21 juillet, à 2 h.
Route nationale n° 93.
Substitution d'un tablier métallique au tablier en bois du pont de Barnavette.
Terrassements, 251 fr. 97.
Chaussées, 535 fr. 92.
Ouvrages d'art, 11,248 fr. 42.
A valoir, 1,963 fr. 69. Total, 14,000 fr.

HÉRAULT

Sous-préfecture de Lodève. — Lundi 12 juillet à 2 heures.
Chemin vicinal d'intérêt commun n° 52
Saint-Félix-de-l'Hérès. — Rectification. — Mont., 5,475 fr. 56. Cant., 180 fr.
Renseignements à la sous-préfecture.

Hospices civils de Montpellier, 17 juillet. — A l'Hôpital général.
3,100 kilogs sarrons de diverses qualités.

Mairie de Palavas. — Dimanche 25 juillet, 2 h.
Agrandissement du cimetière communal.
Mont., 2,000 fr.
Renseignements à la Mairie.

Mairie de Claret. — Dimanche 25 juillet, à 9 h.
Travaux complémentaires pour l'alimentation d'eau potable.
Mont., 3,314 fr. 94. Cant., 200 fr.

Mairie de Saint-Jean-de-Védas. — Dimanche 25 juillet.
Agrandissement du cimetière.
Mont., 4,000 fr.
Renseignements à la mairie.

Mairie de Palavas. — Dimanche 25 juillet, 2 h.
Agrandissement du cimetière communal.
Mont., 2,000.
Renseignements à la mairie.

Mairie de St-Bauzille-de-Montmel. — Dimanche 1^{er} août, à 5 h.
Construction d'un temple protestant.
Mont., 2,800. Cant., 140.
Renseignements à la mairie.

ISÈRE

Asile public d'aliénés de Saint-Rober. — Jeudi 15 juillet, une heure.
200,000 kilogrammes d'antracite.
120 stères de bois de chauffage et en bûches.
3,000 fagots dits marocains, nécessaires au service de l'asile départemental en 1886-87.
Renseignements dans les bureaux de l'économat ou dans les bureaux de la préfecture, troisième division, à Grenoble.

Mairie de Saint-Théoffrey. — Dimanche 18 juillet à 11 heures.
Construction de deux maisons d'école mixtes aux hameaux du Petit-Chat et des Thénieux.
Mont., 25,410 fr.
Renseignements à la mairie.

Mairie de Saint-Marcellin. — Dimanche 25 juillet, à 11 heures.
Captage et amène aux nouvelles sources pour l'alimentation de la ville de Saint-Marcellin.
Mont., 101,997. A val., 11,253 fr.
Cant., 5,000 fr.
Le certificat de capacité sera visé huit jours avant l'adjudication par M. le Maire de Saint-Marcellin.
Renseignements à la mairie.

JURA

Mairie de Salins. — Lundi 12 juillet, à 1 h.
Construction d'un canal couvert à la promenade des Cordeliers.
Mont., 1,319 fr.
Renseignements à la mairie.

Préfecture. — Jeudi 15 juillet, à 2 heures.
Chemin de fer de Lons-le-Saunier à Champagnole.
Construction des viaducs de l'Ermitage et de Vertancul et réfection et élargissement de la station de Conliège.
Viaducs de l'Ermitage et de Vertancul, 150,429 f. 69 c.

A val., 29,570 31. — Total, 180,000.
Réfection et élargissement de la station de Conliège, 108,649 15.
A val., 21,350 85. — Total, 130,000.
Total général, 310,000.
Cant. prov., 3,000. — Déf., 9,000.
Le certificat de capacité sera visé par M. Moron, ingénieur en chef des ponts et chaussées, rue du Puits-Salé, 4, à Lons-le-Saunier, huit jours au moins avant l'adjudication.
Renseignements : 1^o Dans les bureaux de la préfecture (2^e division); 2^o dans les bureaux de M. Canat, ingénieur ordinaire, avenue Gambetta, à Lons-le-Saunier.

Préfecture. — Jeudi 15 juillet, à 2 h.
Chemins vicinaux.
1^{er} lot. — Chemins de grande communication n° 31 et d'intérêt commun n° 26. — Rectification aux abords de Rans. Mont., 4,200 fr. Cant., 130 fr.
2^e lot. — Condes et Chancia. — Chemins vicinaux ordinaires n° 6 et n° 5. — Pont en maçonnerie sur la rivière d'Ain, à Lantenne, et établissement de chemins aux abords.
Pont en maçonnerie, 61,000 fr.
Rampes d'accès, côté de Condes, 2,300 fr.
Rampes d'accès, côté de Chancia, 4,720 fr.
Total, 68,020. Cant., 2,070 fr.
3^e lot. — Chemin vicinal ordinaire n° 2. — Enlèvement d'éboulements et empierrement entre St-Jean-d'Etreux et Cessia.
Mont., 7,000 fr. Cant., 225 fr.
Renseignements à la préfecture (2^e division).

Sous-préfecture de Poligny. — Lundi 26 juillet, à 3 h.

Chemins vicinaux ordinaires.
1^{er} lot. — Chalemes. — Chemin n° 2. — Rectification. — Mont., 11,000. Cant., 342.
2^e lot. — Arresches. — Chemin n° 4. — Rectification de la rampe du Champ-Borne. — Mont., 5,200. Cant., 161.
3^e lot. — Foncine-le-Haut. — Chemin n° 5. — Ouverture partielle. — Mont., 3,000. Cant., 133.
4^e lot. — Montmalin. — Chemin n° 8. — Rectification. — Mont., 2,500. Cant., 114.

Mairie de Champagnole. — Date non encore fixée.
Réparations à l'Hôtel-de-Ville.

1^{er} lot, 1,017 fr. 00 c.
2^e lot, 907 fr. 11 c. Cant., le 20^e.
Renseignements à la mairie.

LOIRE

Sous-préfecture de Montbrison. — Lundi 12 juillet, à 2 heures.
Assainissement de la rive droite du bassin de la Loire.
Terrassements, gazonnements et transports, 24,255 fr. 76.
Empierrements et pavages, 422 fr. 68.
Maçonneries à pierres sèches ou à mortier, y compris les enrochements et les perrées, 18,257 fr. 59 c.
Ouvrages en bois de fer, 357 fr. 90 c.
Mont., 42,293 fr. 93 c. A val., 4,206 fr. 07.
Cant., 1,500 fr.
Renseignement : 1^o Dans les bureaux de la sous-préfecture, à Montbrison :
2^o Dans les bureaux de M. Mondet, ingénieur ordinaire, Cloître-Notre-Dame, 14 à Montbrison.

SAONE-ET-LOIRE

Hospice de Montcenis. — Dimanche 25 juillet, 1 h.
Construction d'une maison d'hébergement au domaine de l'hospice de Montcenis, commune d'Uchon.
Mont., 5,521 fr. 48 c.
Renseignements à la Mairie.

SAVOIE

Préfecture. — Samedi 17 juillet, à 1 h. 1/2.
Appropriation et réparations à l'école normale actuelle d'instituteurs pour l'installation de l'école normale d'institutrices, à Albertville.
1^o Travaux à adjudger. Mont., 41,088 fr. 05.
A val., 6,531 fr. — Honoraires de l'architecte, 2,330 fr. 95. — Total, 50,000 fr.
2^o Travaux réservés devant faire l'objet de marchés ultérieurs
Fournitures diverses et mobilier. Mont., 9,523,80.
— Honoraires de l'architecte, 476 fr. 20 Total, 60,000 fr. Cant., 2,100 fr.
Renseignements à la préfecture (2^e division) et au bureau de l'architecte départemental.

Sous-préfecture d'Albertville. — Jeudi 22 juillet à 10 heures.

Chemins vicinaux ordinaires.
1^{er} lot. — Mercury-Gemilly. — Chemin n° 4. — Redressement sur 457 mètres. Mont., 2,800 fr.
2^e lot. — Allondaz. — Chemin n° 1. — Redressement sur 139 m. Mont., 2,000 fr.
3^e lot. — Marthod. — Chemin n° 3. — Redressement sur 265 m. Mont., 8,000 fr.
4^e lot. — Marthod. — Chemin n° 4. — Elargissement et redressement sur 1,282 m. Mont., 4,500 fr.
5^e lot. — Rognaix. — Chemin n° 1. — Rectification sur 265 m. Mont., 1,265 fr.
6^e lot. — Cléry. — N° 3. — Rectification comme voie mulotière sur 1,924 m. 80 c5 Mont., 7,500 fr.
Renseignements à la sous-préfecture.

Préfecture. — Samedi 24 juillet, 3 h.
Chemins vicinaux.
1^{er} lot. — Bessans. — Chemin de grande communication n° 16. — Elargissement et redressement sur 1,837 m. Mont., 11,423 fr. 60 c. A val., 576 fr. 40 c. Tot., 12,000 fr. Cant., 400 fr.
2^e lot. — Lépin. — Chemin d'intérêt commun n° 39. — Elargissement et redressement sur 633 m. Mont., 2,469 fr. 58 c. A val., 330 fr. 42. Total 2,800 fr. Cant. 100 fr.

Chemins vicinaux ordinaires
3^e lot. — Le Bourget-en-Huile. — Chemin n° 1. Rectification sur 665 mètres. Mont., 2,519 fr. 46 c. A val., 280 fr. 54 c. Total, 2,800 fr. Cant. 95 fr.
4^e lot. — Pont-Beauvoisin. — Chemin n° 1. — Elargissement de la traversée de la Bouverie. — Chemin n° 5. — Rectification entre l'origine et la fin, sur 197 m. Mont. 5,557 fr. 53 c. A val., 642 fr. 47 c. Total, 6,200 fr. Cant., 210 fr.
5^e lot. — Saint-Beron. — Chemin n° 6. — Rectification entre l'origine et la fin sur 2,314 m. — Mont., 7,127 fr. 96 c. A val., 872 fr. 04 c. Total, 8,000 fr. Cant., 270.
6^e lot. — Albens et Ansigny. — Elargissement et redressement sur 544 m. Mont., 4,240 fr. 07 c. A val. 359 fr. 93. Total, 4,600 fr. Cant., 150 fr.
7^e lot. — Cessens. — Chemin n° 1. — Elargissement sur 1,193 m. Mont., 6,186 fr. 81 c. — A val., 413 fr. 19 c. Total, 6,600 fr. Cant., 220 fr.
8^e lot. — Avressieux. — Chemin n° 4. — Rectification sur 1,252 m. Mont., 5,021 fr. 92 c. A val., 478 fr. 03 c. Total 5,500 Cant., 190 fr.
9^e lot. — Avressieux. — Chemin n° 5. — Rectification sur 713 m. Mont., 1,843 fr. 60 c. A val., 256 fr. 40. Total 2,100. Cant. 70.
10^e lot. — Gerbaix. — Chemin n° 1. — Rectification sur 324 m. Mont., 1,624 fr. 23. A val. 275 fr. 72. Total, 1,900 fr. Cant., 70 fr.
11^e lot. — Novalaise. — Chemin n° 1. — Rectification sur 2,424 m. Mont., 10,035 fr. 30 c. A val., 814 fr. 70 c. Total, 10,900 fr. Cant. 370 fr.
12^e lot. — Saint-Maurice de Rotherens. — Chemins n° 1 et 2. — Rectification sur 1,643 m. Mont., 4,566 fr. 85 c. A val., 433 fr. 15 c. Total, 5,000 fr. Cant., 170 fr.
Le certificat de capacité sera visé trois jours au moins avant l'adjudication par l'agent-voyer en chef du département.
Renseignements à la préfecture.

DIVERS

Le 12 juillet. — Préfecture du Lot-et-Garonne, Chemin de fer de Marmande à Casteljaloux (2^e lot). 1,660,800 fr.
Le 13 juillet. — Chemin de fer du Midi à Bordeaux. — Ligne de Bordeaux à Cette. — Ballast, 180 à 230,000 fr.

RÉSULTATS D'ADJUDICATION

AIN

Mairie de Chevroux. — Le 4 juillet a eu lieu l'adjudication des travaux de restauration de la maison d'école des garçons, évalués à 1,740 fr. 24.
Ont soumissionné :
Nuguet, Antoine, 14. — Sainte-Martine, François, 9. — Boyat, frères, 3. — Bouffanet, Claude, 7.
Rousseau, Antoine, à Pont-de-Bevoile, adj à 15 %.

BOUCHES-DU-RHONE

Mairie de Marseille. — On a adjugé les travaux d'élargissement et mise en état de viabilité du chemin vicinal de Morgon-Sormion évalués à 20,000.
Aillaud, Marius, rue Falque, 34, adj. à 31 75 %.

HÉRAULT

Sous-préfecture de Lodève. — Le 5 juillet a eu lieu à Lodève l'adjudication des travaux de déblais sur le chemin d'intérêt commun n° 33 à Oston, évalués à 2,000 fr.
Ont soumissionné :
Fraisie, Jean, 5. — Dur, Emilien, 12,50. — Aussel, Hippolyte, 12.
Abbal, Félix, à Caunas, commune de Lunas, adj. à 13 %.

ISÈRE

Mairie d'Heyrieux. — Le 4 juillet a eu lieu l'adjudication des travaux d'élargissement et amélioration du chemin vicinal ordinaire n° 10, évalués à 3,600 fr.
Ont soumissionné :
Cottin, Joseph, 10 % d'aug. — Blanc, François, 8,10 % de rab.
Veyret, Elisée, à Malleval, adj. à 15 %.

JURA

Sous-Préfecture de-Claude. Le 3 juillet a eu lieu l'adjudication des travaux de construction de fontaines à Châtel-de-Joux, évalués à 9,203 fr.
Jalliot, Onésime, à Clairvaux, adj. à 21 %.

LOIRE

Sous-Préfecture de Montbrison. — On a adjugé les

travaux à exécuter sur les chemins d'intérêt commun n. 58 et 92.
1^{er} lot. — 2,600.
Doutre, Louis, à Crantilleux, adj. à 1 p. 100.
2^e lot. — 4,300.
Esquis, Antoine, à St-Bonnet-le-Château, adj. à 1 p. 100.
Mairie de Sanit-Etienne. — On a adjugé les travaux de démolition de l'ancienne manufacture d'armes de Chavanelle.
Fournet-Rassary, 17, avenue Denfert-Rochereau, adj. à 1,125.

SAONE-ET-LOIRE

Mairie de Paray-le-Monial. — Le 1^{er} juillet a eu lieu l'adjudication des travaux de construction d'une salle de spectacle, évalués à 53,000.
Adjudication :
1^{er} lot. — Maçonnerie, 20,188.
Laurent, Jean, à Paray, à 20 %.
2^e lot. — Charpente, 11,695 25.
Jacquy, Louis, à Montceau, à 22 p. 100.
3^e lot. — Menuiserie, 9,552 06.
Dufour, Barthélemy, à Digoin, à 21 p. 100.
4^e lot. — Plâtrerie et peinture, 3,801 24.
Tremaud, Gaspard, à Paray, à 19.
5^e lot. — Serrurerie, 4,488 76.
Nevers, Jean-Marie, à Digoin, à 21 p. 100.
6^e lot. — Vitraux et ferblanterie, 1,806 23.
Sauge, Henri, à Paray, à 27.
7^e lot. — Parquet mobile, 1,049 68.
Marillier, Antoine, à Charolles, à 25 p. 100.

Préfecture. — Le 3 juillet a eu lieu à Mâcon l'adjudication des travaux de remplacement des portes d'aval de l'écluse de Cigoin, évalués à 8,200 fr.
Reybaud, Joseph, au Creusot, adj. à 14 %.

HAUTE-SAVOIE

Mairie d'Annecy. — On a adjugé les travaux de construction d'un casernement d'infanterie à Rumilly.
Tortel, Antoine, à Yenne (Savoie) adj. à 17 p %.

BREVETS D'INVENTION

Déposés à Lyon, du 2 au 9 juillet 1886

3 juillet. — Colonjard, pour un réveil électrique.
5 juillet. — Carayon, certificat d'addition au brevet pris le 30 avril 1886 pour tuberculo-secteur.
6 juillet. — Moulins, pour un nouveau système de bobine en papier capitonné pour les soies.
6 juillet. — Joanny-Félic Buffard, quai de l'Hôpital, 5, pour une serrure nouvelle, dite incoche-table.
6 juillet. — Satre, pour un bateau-pompe pour le service des ports.
6 juillet. — Satre, pour perfectionnement aux dragues à succion.
7 juillet. — Sadot, rue Désirée, 10, pour une barque de teinture elliptique.
8 juillet. — Ballard, perfectionnement aux machines à hacher et à repousser les viandes et autres matières.

DEMANDES EN AUTORISATION DE CONSTRUIRE

Clément, rue Ney, 102, d'une maison située rue Tête-d'Or, 116.
Garnier, propriétaire, par Bellat, 75, rue Boileau, d'une maison et d'un mur de clôture, situés rue Sully.
Léger, d'une maison située rue Garibaldi, 194 b.
Société d'enseignement libre des Frères, par Surdieu, rue des Tuileries, 4, d'une maison rectifiée située rue Cottin.
Veuve Jourdan, par Guillotel, rue Molière, 37, d'une maison située avenue Duquesne.
Lebeuf, par Andrieux, rue Charpenet, 6, pour l'exhaussement d'une maison située montée de l'Observatoire.
Montant, propriétaire, par Guignot, d'un bâtiment situé rue des Passants.
Fénelon, rue du Tunnel, 29, d'une maison située rue de Chartres, 49.
Compagnie du Gaz de Perrache, d'un bâtiment situé rue des Moulins-à-Vapeur.
Société civile des Logements économiques, par Aynard, Gillet et Mangini frères, de plusieurs maisons situées rue de la Lône.
Seigle, propriétaire, rue Cuvier, 144, de l'exhaussement d'une maison située rue de Créqui.
M^{me} Crespy, passage Montgolfier, 9 et 11, de la démolition et reconstruction d'une maison, située passage Montgolfier.
Esculape, par Ripert, quai de la Guillotière, 7, d'une maison située rue Grillet, 7.

COURS DES MÉTAUX

BOURSE DE LYON

Vendredi 9 juillet 1886.

	Pr. cours	D. cours
Cuivre en lingot (Chili affiné), les 100 kilog	125 »	»
Cuivre en lingot planche rouge — — — jaune	132 50	130 »
Etain Banca	280 »	»
— Billiton	275 »	»
Plomb doux (première fusion)	36 »	»
Plomb ouvré, tuyaux et feuilles	38 »	»
Zinc refondu (deuxième fusion)	34 »	»
Zinc laminé en feuilles, de la Vieille-Montagne	51 »	»
Zinc laminé en feuilles, autres marques	49 »	49 »
Fer en barres, au coke première classe	15 »	16 »
Sablerie (poterie)	27 »	»
Mercur	500 »	520 »

Le gérant : R. POTY.

Imp. J.-B. Mossier, c. de la Liberté, 70. Lyon

Etude de M^e Léon CHAINE, avoué à Lyon, rue de l'Hôtel-de-Ville, 90.

VENTE VOLONTAIRE

EN TROIS LOTS SÉPARÉS

En l'audience des criées du Tribunal civil de Lyon

1^{er} D'UN DOMAINE

De 8 hectares 70 ares 64 centiares, situé sur la commune de Chaponost (Rhône), comprenant Bâtimens, Ferme, Jardin, Pré, Terres, Luzerne et Bois.

2^e D'UNE PARCELLE DE TERRE

De 2 hectares 32 ares 74 centiares, située sur les communes de Chaponost et Francheville.

3^e D'UNE AUTRE PARCELLE DE TERRE

En deux parties, d'environ 12 ares, située sur la commune de Chaponost.

Adjudication au Samedi 7 Août 1886 à midi.

MISES A PRIX :

1 ^{er} lot.....	15,000 fr.
2 ^e lot.....	5,000
3 ^e lot.....	400

Léon CHAINE, avoué.

MANUFACTURE DE PIANOS

Maison BROCHU

Rue de la Cité, 19 (cours Lafayette prolongé)

MÉDAILLE DE VERMEIL, la plus forte récompense obtenue pour la fabrication de pianos. — 20 % sur tous les modèles.

PIANOS NEUFS, depuis 550 fr., garantie dix ans. — Accords. — Réparations. — Echanges. — Location depuis 6 fr. par mois.

PIANOS DE TOUT FACTEUR, mêmes conditions.

A VENDRE
AUX CHARPENTES

Rue de l'Egalité

Un terrain de 1,800 mètres de superficie sur lequel est bâti une magnifique maison de 45 mètres de façade sur la rue.

Caves. Rez-de-chaussée. 1^{er} Etage. Vastes greniers. Ecuries. Hangar. Le tout récemment réparé.

On pourrait y établir de magnifiques ateliers, la hauteur des plafonds est de 5 mètres 15.

Un magnifique jardin avec ombrage derrière l'habitation.

On peut visiter de 2 à 4 heures.

Pour traiter, s'adresser à M. GOUY, négociant, 65, rue de l'Hôtel-de-Ville, Lyon.

ÉTUDE

DE

M. AIMÉ RASSAT

ANCIEN PRINCIPAL CLERC D'AVOUCÉ

LYON — 9, rue Puils-Gaillot — LYON

CONTENTIEUX — RECOUVREMENTS — CONSULTATIONS.

Vérification et Réduction, d'après le Tarif légal, des frais de Justice et d'Avoué.

Règlement des Mitoyennetés et de tous Comptes de travaux — Conservation des Privilèges.

CABINET : Semaine, de 2 à 6 heures soir. Dimanches et fêtes, de 9 à 11 heures matin.

AVIS AUX CAPITALISTES

On demande à emprunter de suite 100,000 fr. pour cinq ans, payables par annuité, capital garanti.

S'adresser au bureau du journal.

SOCIÉTÉ DES
CHAUX HYDRAULIQUES
ET CEMENTS

De MEYSSE, près LE TEIL (Ardèche)

Capital social : 1,000,000, porté à 1,500,000 fr.

Premières récompenses aux Expositions

MÉDAILLE D'OR

A l'Exposition internationale de Nice, en 1884

CHAUX ÉMINEMMENT HYDRAULIQUE admise comme similaire des chaux du Teil par Ponts et Chaussées, Chemins de fer, Génie militaire, Marine, Port d'Alexandrie (Egypte), etc.
CIMENT CRAPIER PORTLAND pour carreaux, dallages, enduits, etc.
SPECIALITÉ DE CIMENT BLANC pour carreaux mosaïques.

Pour Lyon et la banlieue une installation spéciale permet de rendre franco sur chantier, à des prix très réduits, les chaux et ciment de Meysse, quelle que soit la quantité demandée.

S'adresser au directeur de la Société à Meysse (Ardèche), ou à MM. Dumoulin et Bigot, cours du Midi, 34, à Lyon.

A VENDRE D'OCCASION

1^{re} UNE MACHINE VERTICALE, 3 CHEVAUX, montée sur chaudière tubulaire Field, de 4 mètres carrés de surface chauffée. Occasion garantie en excellent état.
2^e UNE MACHINE VERTICALE LOCOMOBILE, 3 CHEVAUX, montée sur chaudière de 4 mètres carrés. Le tout sur roues pour être facilement transporté pour l'agriculture ou le service des entrepreneurs. Cette locomobile est aussi bonne que neuve.

3^e UNE MACHINE LOCOMOBILE SEMBLABLE, actionnant une pompe Orswans n° 5 montée sur le même char. Débit : 1200 à 1500 litres par minute à 5 m. de hauteur.

Ce matériel garanti comme neuf est d'un bon marché exceptionnel.

4^e UNE ESSOREUSE construite par la maison B. Buffard et T. Robatel, système à courroie. Diamètre du panier en cuivre : 90 centimètres. Occasion exceptionnelle.

5^e UNE ESSOREUSE à courroie et panier en cuivre de 1 mètre de diamètre.

6^e UNE ESSOREUSE à courroie et panier en fer de 75 centimètres de diamètre.

7^e UNE CHEVILLEUSE, 4 chevilles à courroie sur bati en bois.

8^e UNE MACHINE HORIZONTALE FIXE, 2 A 3 CHEVAUX. Cette machine n'a marché que quelques jours.

S'adresser à MM. E. CHAZOTTE GRAND ET C^{ie}, ingénieurs civils, 29 c. Gambetta, Lyon.

NOUVEAUX

FORGES DE PONT-ÉVÈQUE

VIENNE (ISÈRE)

ESSIEUX A PATINS (Brevetés S. G. D. G.)

Le Patin enlevé dans la masse et non soudé,

de toutes dimensions et formes, en fer fin et en fer extra-fin.

FABRICATION SOignée

ESSIEUX DE CHARRÈTES

En fer fin et extra-fin de tous poids, dimensions et formes.

Marque de Fabrique : PONT-ÉVÈQUE

EXPORTATION

ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE

Avec Machines dynamo-électriques auto-régulatrices

TYPE BREVETÉ S. G. D. G.

Installations complètes avec garantie, force motrice non comprise

NOMBRE DE LAMPES DE VINGT BOUGIES	FORCE NÉCESSAIRE	PRIX TOTAL
12	1 cheval 1/2	1.000
25	3 chevaux	1.530
50	6 —	2.500
100	12 —	4.500
200	24 —	8.490
300	36 —	11.940
500	60 —	18.500

PRINCIPALES INSTALLATIONS FAITES EN 1886

Ministère de la guerre (ateliers de St-Thomas-d'Aquin). — MM. Marrel frères, maîtres de forges à Rive-de-Gier. — M. Duval, à Villesseneux (Marne). — M. Grivolat, 16, rue Montgolfier, à Paris. — MM. J. Brun et C^{ie}, à St-Chamond.

MM. E. CHAZOTTES, GRAND et C^{ie}, ingénieurs civils, 29, cours Gambetta, à Lyon, représentants, pour la région, de MM. BUCHIN, TRICOCHÉ ET C^{ie}, ingénieurs-électriciens à Paris, sont à la disposition de MM. les Industriels pour tous renseignements, installations, devis qui leur seront nécessaires.

INDISPENSABLE AUX INDUSTRIELS

PARAPLUIE
MICROMATIQUE

LE SEUL QUI

n'embarrasse plus

se porte dans la poche

ou à la ceinture

SIMPLE-SOLIDE-PRACTIQUE

Dans son étui

il est supérieur

26c. Long. à tous les systèmes connus

Adresser toute demande d'envoi ou de renseignements rue des Capucins, 18, Lyon.

PORTEUR JULES WEITZ
ASSEMBLAGE BREVETÉ DANS TOUS LES PAYS
CHEMIN DE FER PORTATIF
A POSE INSTANTANÉE
(VOIE RIVÉE ET DÉMONTABLE)
Pour Travaux publics, Mines, Plantations.

MATÉRIEL POUR ENTREPRENEURS

WAGONS PERFECTIONNÉS
VENTE ET LOCATION AVEC FACILITÉ D'ACHAT
JULES WEITZ, 17, Cours du Midi, LYON
Représenté à PARIS par M^{rs} P. REGNARD, Ing^r n. Bayen, 59

A VIS
AUX ENTREPRENEURS

MM. E. CHAZOTTE, GRAND ET C^{ie} ont la représentation pour le Rhône et les départements limitrophes, d'une des principales Tuileries de la Drôme.

Des échantillons sont à la disposition des Entrepreneurs, 29, cours Gambetta, Lyon, où on trouvera :

Tuiles plates perfectionnées.
Tuiles faïtières et Tuiles creuses.
Briques pleines ordinaires.
Briques tubulaires de toutes dimensions.
Briques dites polies, rectangulaires à coins ronds à feuillures.
Boisseaux pour cheminées.
Tuyaux de drainage.
Tuyaux pour conduites d'eau et autres usages.

Carreaux variés pour sol d'appartement.
Poinçons et autres ornements céramiques.

Qualité supérieure, recommandée par les Ingénieurs et les Architectes.

PAPETERIE

Henri VALLON

Dépôt : 5, quai des Célestins
LYON

SPÉCIALITÉS

Papiers d'écriture, d'impression, de dessin et de registres.
Papiers et Bandes bordés deuil et couleur.
Enveloppes en tous genres.

Papiers anglais
Cartons bristol mats et lustrés.
Cartes blanches et deuil coupées à la mécanique.

Assortiment de Papiers de toutes sortes et de pliage.

DÉPÔT DE PIERRES LITHOGRAPHIQUES

Commission-Exportation

SPÉCIALITÉ DE VOLAILLES DE BRESSE
BEURRES NATURELS

Concours de Cognac, 1882; de Bourg, 1883; de Dole, 1884. — Médailles de bronze, d'argent, d'or et d'honneur, obtenues à ces différents concours.

JEAN MORAND

Membre de la Société des agriculteurs de France

Vice-président du Comité agricole de Bourg

AUX FERMES DU POISIAT A BÉNY (Ain)

S'adresser à M. GILLOZ, expéditeur à Marboz (Ain).

A PROXIMITÉ DES TRAMWAYS

(25 minutes des Cordeliers)

PROPRIÉTÉ Belle ville et campagne A VENDRE. — Belle vue, bon air, comprenant Maison bourgeoise de huit pièces et Jardin de 1,250 mètres.
S'adresser au bureau du journal.

A LOUER DE SUITE

Vaste local industriel avec magasin, le tout sur rue quartier des Brotteaux.

Contenant chaudière avec machine à vapeur de 8 chevaux, transmissions, pompes, matériel complet pour la fabrication du chocolat, soies à rubans, bureaux, wagonnets, etc.

L'on vendrait au besoin, ensemble ou séparément le matériel.

Prix modéré. S'adresser au bureau du journal.

FABRIQUE DE LINGERIE

Cours Gambetta, 19, Lyon

V^e MAZAIRA

Trousseaux, Layettes, Tissus, Linge de table, Rideaux, Toiles, etc.

COMMISSION EXPORTATION